RAPPORT DE DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE LA CONSTRUCTION

Selon le cahier des charges ASCA-VABS Version 1.5 du 14 février 2022

RÉFÉRENCE DU RAPPORT : 2405-AvT-VBRM
TYPE DE DIAGNOSTIC : Avant-travaux
POLLUANTS : Amiante et PCB
NOM DU BÂTIMENT : Villa BAILO (Bâtiment n° 2046)
ADRESSE : Chemin de Rosemont 15, 1110 Morges

VERSION N°1
DATE D'ÉMISSION : *28 mai 2024*
DEGRÉS D'URGENCE : III

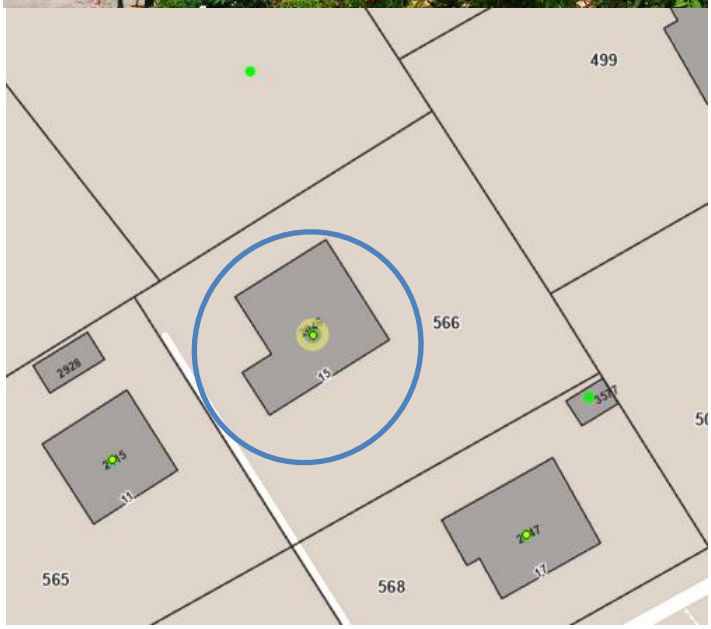

PROPRIÉTAIRE (S) :

Madame Isabel & Monsieur Silvano BAILO
Chemin de Rosemont 15
1110 Morges

DONNEUR D'ORDRE :

Madame Isabel & Monsieur Silvano BAILO
Chemin de Rosemont 15
1110 Morges

COMMUNE : Morges
BÂTIMENT N° 2046
PARCELLE N° 566
ANNÉE DE CONSTRUCTION : Avant 1948

LABORATOIRE (S) :

TOXIAS
Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 Satigny

EXPERT AGRÉE :

Davide PINTO
(Expert ASCA/VABS, FACH, SABRA et SUVA)
Inpto engineering sàrl
Avenue de Lonay 21
1110 Morges

NOMBRE DE PAGES :
Rapport de diagnostic : 16 pages
Rapports d'analyse : 1 page
Plans d'expertise : 4 pages
Total : 21 pages

Table des matières :

I. Rapport de la visite 3

II. Informations sur le rapport 3

III. Présentation et justification de la stratégie d'échantillonnage et limites du diagnostic 4

IV. Données techniques 4

V. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants 4

VI. Réserves 4

VII. Liste des matériaux susceptibles d'être pollués (MSP) 5

VIII. Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant des polluants et mesures d'assainissement (MCP) 12

IX. Filières d'élimination et conditionnement 15

X. Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement 15

XI. Sources et bases légales 17

XII. Rapport d'analyse 18

XIII. Plan d'expertise 19

I. Rapport de la visite

Etendue du diagnostic :	La villa au complet
Nature des travaux annoncés par le donneur d'ordre :	Project de démolition de la villa
Conditions de réalisation :	Les locaux étaient occupés, pas des travaux en cours dans la villa.
Visite préalable :	Aucune visite préalable n'a été effectuée.
Mission de repérage :	La mission de repérage a été effectuée le 21.05.2024
Diagnostiqueur (s) :	Davide PINTO et Miguel MACHADO

II. Informations sur le rapport

Titre :	Rapport de diagnostic des polluants de la construction
Type de diagnostic :	Avant-travaux
Référence :	2405-AvT-VBRM
Version :	1
Date d'émission :	28 mai 2024
Expert agrée :	Davide PINTO, Ingénieur civil & environnement *(Expert ASCA/VABS, FACH, SABRA et SUVA)* **Inpto engineering sàrl** Avenue de Lonay 21, 1110 Morges

Abréviations

MSP : Matériau susceptible d'être pollué ; A : Amiante ; PCB : Polychlorobiphényles ; ML : Métaux lourds ; RAS : Rien à signaler.
HBCD : Hexabromocyclododécane ; HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques ; C : Calorifugeage
F : Flocage ; FP : Faux-plafond ; SOL : Revêtement de sol ; FA : Matériau faiblement aggloméré ;
NFA : Matériau fortement aggloméré ; LAB : Laboratoire ; EXP : Expert ; DEF : pollué par défaut (MP par défaut) ;

III. Présentation et justification de la stratégie d'échantillonnage et limites du diagnostic

Présentation et justification de la stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert. Chaque matériau susceptible de contenir de l'amiante a fait l'objet de prélèvement.

L'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP, ainsi que selon les informations fournies par le donneur d'ordre et appel à mémoire des propriétaires sur les différentes interventions dans la villa.

Limites du diagnostic

Le présent diagnostic concerne la villa au complet. Il traite des locaux et installations liées à celle-ci, d'autres éléments propres aux propriétaires, peuvent contenir de l'amiante ou PCB's.

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que le reste de la villa ne font pas partie de la présente expertise.

IV. Données techniques

a) Le diagnostic demandé concerne la villa au complet et uniquement les polluants amiante et PCB, voir chapitre III.

b) Des crépis d'extérieur, un crépi de cheminée, des sols, des murs, des plafonds, des colles de carrelage et de faïence, ainsi que, un tableau électrique, une toiture et une sous toiture **sans amiante** ont été repérées.

c) Des installations (une chaudière à mazout et une citerne à mazout) ont été considérées **sans amiante** par défaut.

d) Ils ont été repérés un calorifugeage et un mastic de vitrage **contenant de l'amiante**.

e) Une nouvelle évaluation du risque et de l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée au plus tard en 2034.

f) Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des PCB n'a été repéré.

g) Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée, voir chapitre V.

h) L'ensemble des locaux et installations touchés par le projet a été expertisé, voir chapitre VI.

V. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.

VI. Réserves

L'ensemble des locaux et installations touché par le projet a été expertisé.

VII. Liste des matériaux susceptibles d'être pollués (MSP)

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d' identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d' air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d' élimination	Transport (code OMoD)	
1	Sous-sol	Façades	AMI-6	P	Mastic de vitrage	4 pièces	NFA	LAB	A		x		1	1	C	III	Non	2034	Type E DCB	17 06 05 [ds]	Voir chapitre IX
1	Sous-sol	Garage	AMI-8		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Sous-sol	Buanderie	AMI-9		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-10		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d' identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d' air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d' élimination	Transport (code OMoD)	
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-11		Chaudière à mazout	1 pièce	-	DEF	A	x											Année : 2001. Considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-12	P	Calorifugeage	3 m	C	LAB	A		x		2	1	C	III	Non	2034	Type E DCB	17 06 05 [ds]	Voir chapitre IX
1	Sous-sol	Hall et escaliers	AMI-13		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Sous-sol	Hall	AMI-14		Tableau électrique	1 pièce	NFA	EXP	A	x											Cadre et plaques en PVC. Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante
1	Sous-sol	Cave 1	AMI-15		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d'identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d'air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d'élimination	Transport (code OMoD)	
1	Sous-sol	Cave 2	AMI-16		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Sol, murs et plafond en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
1	Sous-sol	Cave 2	AMI-17		Citerne à mazout	1 pièce	-	DEF	A	x											Année : 1995. En PHCD. Considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante
2	Extérieur	Façade Est	AMI-1	P	Crépi d'extérieur	non défini	NFA	LAB	A	x											
2	Extérieur	Façade Ouest	AMI-2	P	Crépi d'extérieur	non défini	NFA	LAB	A	x											
2	Extérieur	Façade Nord	AMI-3		Crépi d'extérieur	non défini	NFA	EXP	A	x											Considéré comme non amianté par analogie aux prélèvements AMI-1-P et AMI-2-P
2	Extérieur	Façade Sud	AMI-4		Crépi d'extérieur	non défini	NFA	EXP	A	x											Considéré comme non amianté par analogie aux prélèvements AMI-1-P et AMI-2-P
2	Extérieur	Façade bassement	AMI-5	P	Crépi d'extérieur	non défini	NFA	LAB	A	x											

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d'identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d'air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d'élimination	Transport (code OMoD)	
2	Rez-de-chaussée	Local loggia	AMI-7	P	Mastic de vitrage	2 pièces	NFA	LAB	A	x											
2	Rez-de-chaussée	Hall et escaliers	AMI-18		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
2	Rez-de-chaussée	Séjour	AMI-19		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
2	Rez-de-chaussée	Séjour	AMI-20	P	Crépi de cheminée	5 m²	NFA	LAB	A	x											
2	Rez-de-chaussée	Salle de bain	AMI-22		Sol et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d'identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d'air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d'élimination	Transport (code OMoD)	
2	Rez-de-chaussée	Salle de bain	AMI-23	P	Colle de faïence blanche	19 m²	NFA	LAB	A	x											
2	Rez-de-chaussée	Cuisine	AMI-24	P	Colle de carrelage moucheté	14 m²	SOL	LAB	A	x											
2	Rez-de-chaussée	Cuisine	AMI-25		Murs et plafond	14 non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
2	Rez-de-chaussée	Chambre1	AMI-26		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
2	Rez-de-chaussée	Local loggia	AMI-27		Sol et murs	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d'identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d'air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d'élimination	Transport (code OMoD)	
3	Combles	Chambre 2	AMI-28		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
3	Combles	Chambre 3	AMI-29		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
3	Combles	Palier et escalier	AMI-30		Sol, murs et plafond	non défini	NFA	EXP	A	x											Local complétement refait en 2006, selon du propriétaire. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
4	Toiture	Toiture	AMI-31		Tuiles en terre cuite	non défini	NFA	EXP	A	x											Considérées comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément							Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)	NON	OUI	Retiré	Fiche d'identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d'air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation	Filière d'élimination	Transport (code OMoD)	
4	Toiture	Sous toiture	AMI-32		Sous toiture	non défini	NFA	EXP	A	x											Lambris en bois, isolation en *Sagex* et laine de verre. Considérée comme non susceptible de contenir de l'amiante

VIII. Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant des polluants et mesures d'assainissement (MCP)

Fiche d'identification n°1 : Mastic de vitrage 13
Fiche d'identification n°2 : Calorifugeage 14

Fiche d'identification n°1 : Mastic de vitrage

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément						
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)
1	Sous-sol	Façades	AMI-6	P	Mastic de vitrage	4 pièces	NFA	LAB	A

Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux.
Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche SUVA 33039. F	**L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.**
Conditionnement	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette. « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim)

Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
NON	OUI	Retiré	Fiche d' identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d' air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation : 20...	Filière d' élimination	Transport (code OMoD)	
	X		1	1	C	III	Non	2034	Type E DCB	17 06 05 [ds]	Voir chapitre IX

Fiche d'identification n°2 : Calorifugeage

Plan / Croquis n°	Etage	Lieu, local	Elément						
			Référence d'élément	P=Prélevé	Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Type de polluant (MSP) (A/PCB/HAP/ML/HBCD)
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-12	P	Calorifugeage	6 m	C	LAB	A

Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux.
Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

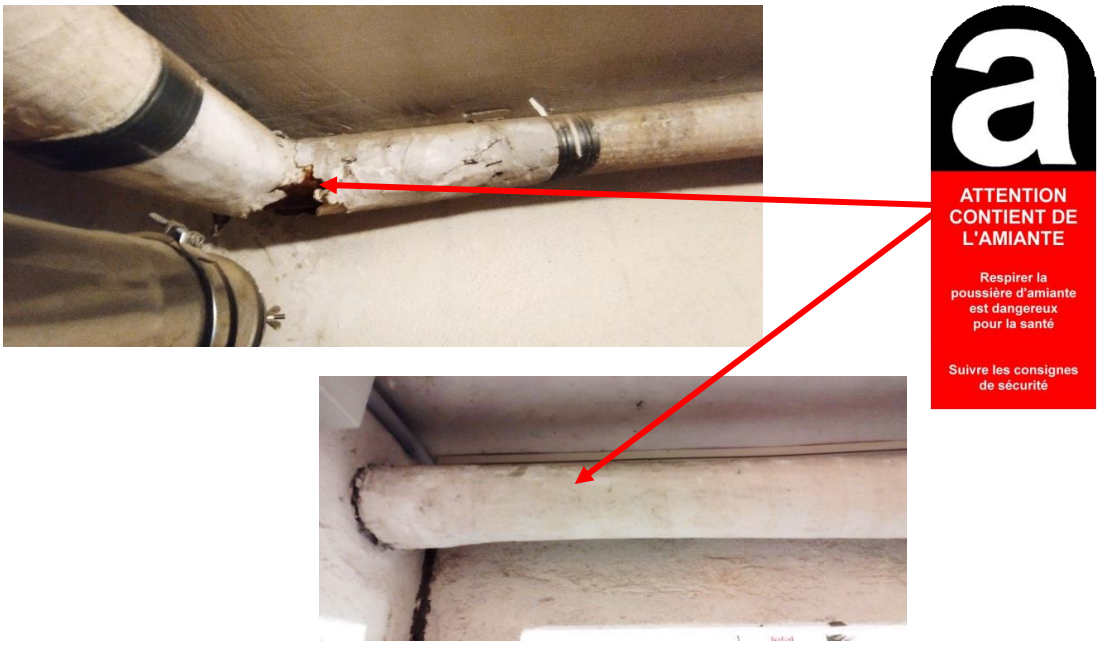

Fiche SUVA 33073. F	**L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.**
Conditionnement	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette. « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim)

Pollué (Evaluation selon méthode FACH)											Remarques
NON	OUI	Retiré	Fiche d' identification	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Degrés d'urgence	Mesure d' air VDI nécessaire	Date prochaine évaluation : 20...	Filière d' élimination	Transport (code OMoD)	
	X		2	1	C	III	Non	2034	Type E DCB	17 06 05 [ds]	Voir chapitre IX

IX. Filières d'élimination et conditionnement

Selon l'Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018) concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMoD), les déchets amiantés provenant des chantiers sont classifiés dans la section 17 06, « Matériaux d'isolation et déchets de chantier contenant de l'amiante ». Pour leur transport, les déchets spéciaux doivent être accompagnés d'un document de suivi selon l'OMoD. Le document de suivi doit contenir l'adresse du chantier et toute information permettant de distinguer le chantier de manière univoque, sauf dans le cas où celui-ci dispose de son propre numéro de remettant OMoD (www.veva-online.ch). Le regroupement de déchets issus de plusieurs chantiers en vue d'une rationalisation des transports est admissible. Dans ce cas devra contenir la liste exhaustive des chantiers concernés. (ds=déchets spéciaux). Tableau de synthèse par type de matériau :

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	En double sacs de benne ou en big-bag, avec étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim)	Décharge de type B. Décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI)
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette « Attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 ORRChim).	Décharge de type E. Décharge contrôlée bioactive (DCB) Inertam (France)**
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]		
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds]		
Autres déchets amiantés*	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds] 16 01 11 [ds] 16 02 12 [ds]		

DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication)
La mention « ds » désigne les déchets spéciaux au sens de l'OMoD
* D'autres codes plus spécifiques sont énumérés au chapitre 4.3 de l'Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)
** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France

X. Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Une réévaluation du risque ainsi que de l'urgence d'assainir devrait être effectuée pour les éléments suivants :

Plan	Etage	Local	Référence		Elément	Prochaine visite
1	Sous-sol	Façades	AMI-6	P	Mastic de vitrage	2034
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-12	P	Calorifugeage	2034

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant de l'amiante et sur les installations ou locaux qui font l'objet d'une réserve.

Les matériaux contenant de l'amiante repérés doivent être signalisés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante.

XI. Sources et bases légales

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations cantonales, nationales et internationales existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

- Cahier des charges Version 1.5 du 14 février 2022 Cahier des charges du diagnostic des polluants de la construction, ASCA-VABS, version 1.5 du 14 février 2022
- Aide à l'exécution de l'OFEV de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), module « Déchets de chantier », partie du module « Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier », version publiée le 9.9.2020 ;
- Directive CFST no 6503, Amiante, édition décembre 2008
- FACH Amiante dans les locaux – Détermination de l'urgence des mesures à prendre (SUVA 204691, édition juillet 2008)
- Fiches techniques sur www.polludoc.ch
- Documents de la SUVA
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)
- Ordonnance sur les mouvements des déchets (OmoD)
- Loi sur le travail (LTR)
- Documents et informations issus et reconnus par les autorités nationales ou cantonales
- Elimination des déchets contenant de l'amiante, Aide à l'exécution intercantonale AERA v. 1.02 - décembre 2016

Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Morges, le 28 mai 2024

(Davide PINTO)

XII. Rapport d'analyse

TOXIAS
Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 SATIGNY

Client: **INPTO Sàrl -Rapport Amiante**
Avenue de Lonay 21
1110 Morges

Dossier **24 1303**

Réf. Client: 2405-AvT-VBRM_Villa BAILO, Chemin de Rosemont 15, 1110 Morges

Version du Rapport	1
Date de réception	23.05.2024
Date d'analyse	**24.05.2024**
Date d'édition du Rapport	24.05.2024
Technique d'analyse	MEB/EDX
Version du software	2.9.5 (1390);6.4.0 (1530)
Email client	info@rapport-amiante.ch

Responsable de laboratoire :
Dr. Alessandro Menini

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO22262-1/ VDI 3866-5. La methode a été testée et a démontrée une limite de détection < à 0.05 %. Sauf si précision du client, le laboratoire homogénise l'échantillon si celui contient plusieurs éléments potentiellement amiantés. Pour des échantillons multicouches, la limite de détection est estimée < à 0.2 %. Les échantillons sont gardés **1 mois** après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytiques solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée.Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

R-7.8-1-9.0

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon	Réf. Client	Description	Résultat	Remarques
24 144 0026	AMI 1	Crépi d'extérieur	Amiante non détecté	-
24 144 0027	AMI 2	Crépi d'extérieur	Amiante non détecté	-
24 144 0028	AMI 5	Crépi d'extérieur	Amiante non détecté	-
24 144 0029	AMI 6	Mastic de vitrage	**AMIANTE DETECTE - Chrysotile**	-
24 144 0030	AMI 7	Mastic de vitrage	Amiante non détecté	-
24 144 0031	AMI 12	Calorifugeage	**AMIANTE DETECTE - Chrysotile**	-
24 144 0032	AMI 20	Crépi de cheminee	Amiante non détecté	-
24 144 0033	AMI 23	Colle de faience blanche	Amiante non détecté	-
24 144 0034	AMI 24	Colle de carrelage moucheté	Amiante non détecté	-

TOXIAS - Toxicologie analytiques solutions,
Rue du Pré-de-la Fontaine 19, 1242 SATIGNY Tél 022 552 23 62 Email labo@toxias.ch

Page 1 sur 1

XIII. Plan d'expertise

1	Sous-sol	Façade	AMI-6	P	Mastic de vitrage
1	Sous-sol	Garage	AMI-8		Sol, murs et plafond
1	Sous-sol	Buanderie	AMI-9		Sol, murs et plafond
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-10		Sol, murs et plafond
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-11		Chaudière à mazout
1	Sous-sol	Chaufferie	AMI-12	P	Calorifugeage
1	Sous-sol	Hall et escaliers	AMI-13		Sol, murs et plafond
1	Sous-sol	Hall	AMI-14		Tableau électrique
1	Sous-sol	Cave 1	AMI-15		Sol, murs et plafond
1	Sous-sol	Cave 2	AMI-16		Sol, murs et plafond
1	Sous-sol	Cave 2	AMI-17		Citerne à mazout

Sous-sol

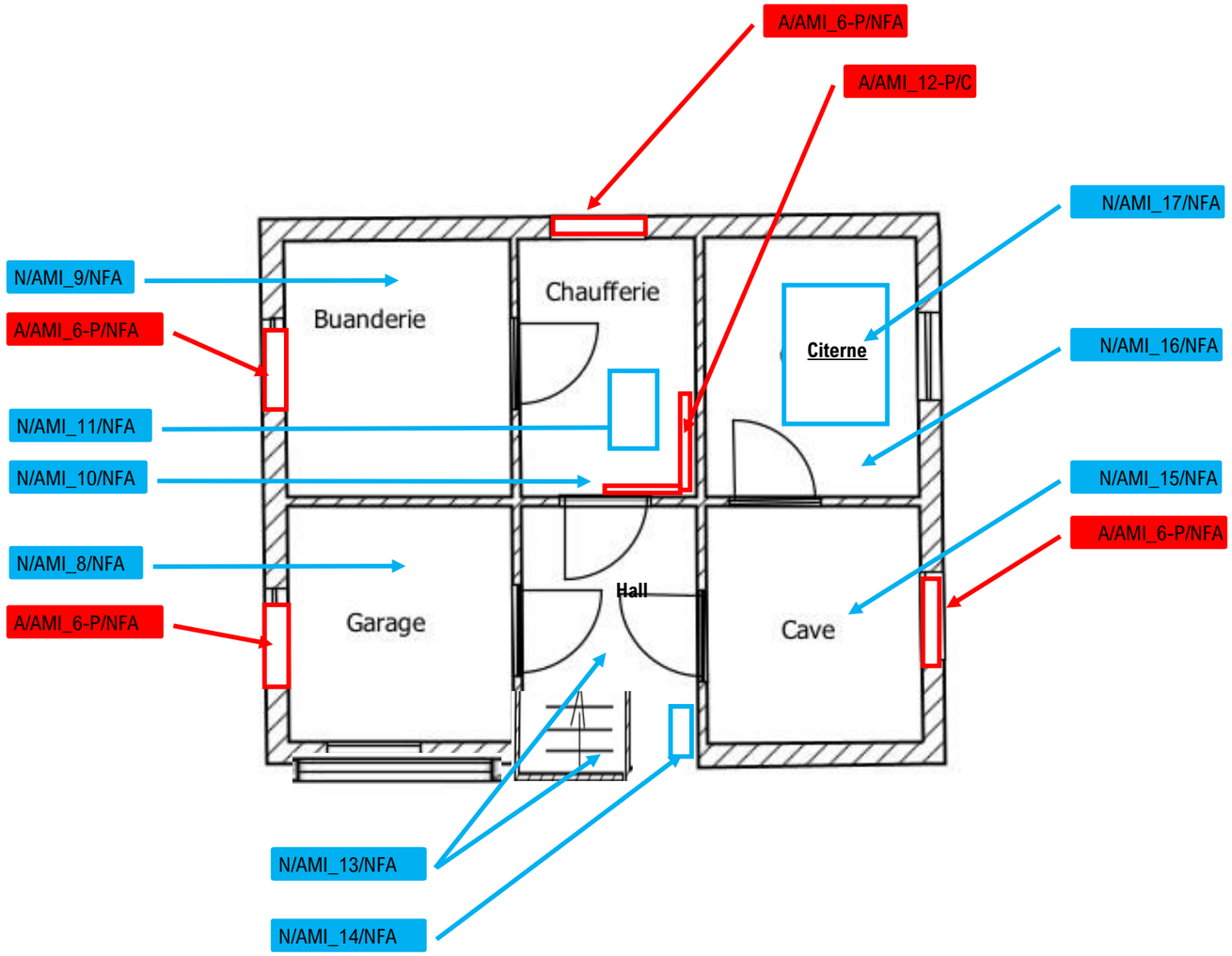

A	Elément contenant de l'amiante		
N	Elément ne contenant pas de l'amiante		
-P	Elément prélevé	RAS	Rien à signaler

2	Extérieur	Façade Est	AMI-1	P	Crépi d'extérieur
2	Extérieur	Façade Ouest	AMI-2	P	Crépi d'extérieur
2	Extérieur	Façade Nord	AMI-3		Crépi d'extérieur
2	Extérieur	Façade Sud	AMI-4		Crépi d'extérieur
2	Extérieur	Façade bassement	AMI-5	P	Crépi d'extérieur
2	Rez-de-chaussée	Local loggia	AMI-7	P	Mastic de vitrage
2	Rez-de-chaussée	Hall et escaliers	AMI-18		Sol, murs et plafond
2	Rez-de-chaussée	Séjour	AMI-19		Sol, murs et plafond
2	Rez-de-chaussée	Séjour	AMI-20	P	Crépi de cheminée
2	Rez-de-chaussée	Salle de bain	AMI-22		Sol et plafond
2	Rez-de-chaussée	Salle de bain	AMI-23	P	Colle de faïence blanche
2	Rez-de-chaussée	Cuisine	AMI-24	P	Colle de carrelage moucheté
2	Rez-de-chaussée	Cuisine	AMI-25		Murs et plafond
2	Rez-de-chaussée	Chambre1	AMI-26		Sol, murs et plafond
2	Rez-de-chaussée	Local loggia	AMI-27		Sol et murs

Rez-de-chaussée

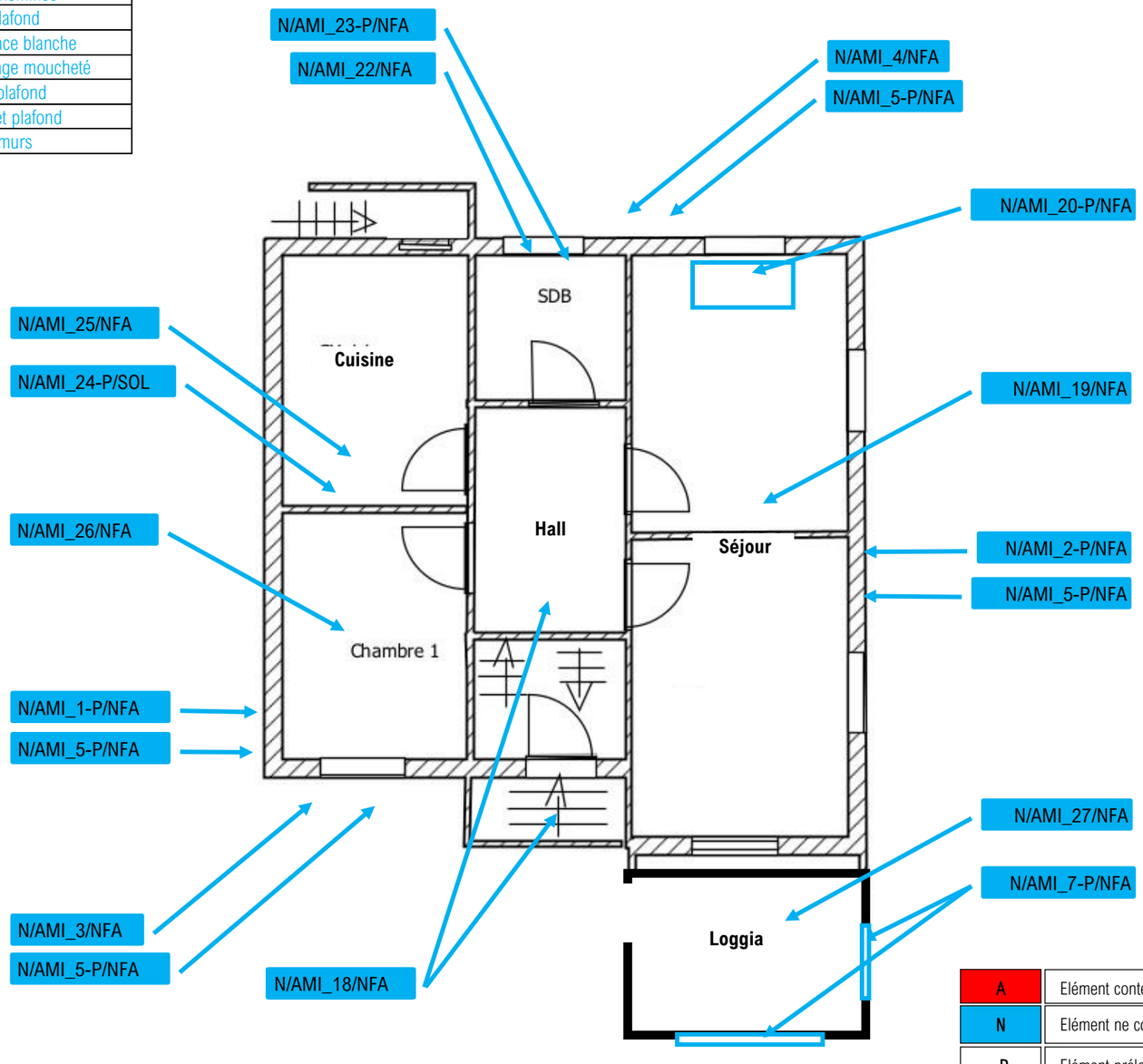

A	Elément contenant de l'amiante		
N	Elément ne contenant pas de l'amiante		
-P	Elément prélevé	RAS	Rien à signaler

3	Combles	Chambre 2	AMI-28		Sol, murs et plafond
3	Combles	Chambre 3	AMI-29		Sol, murs et plafond
3	Combles	Palier et escalier	AMI-30		Sol, murs et plafond

Combles

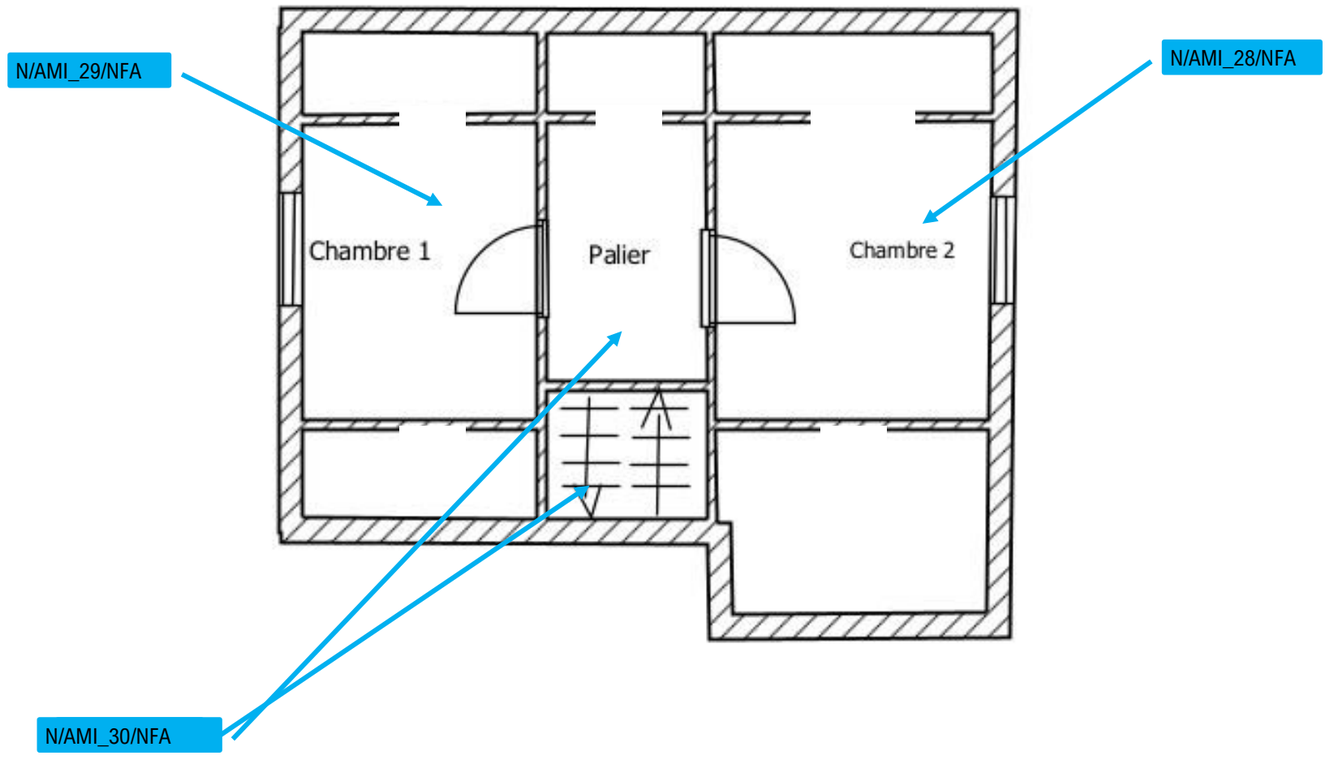

A	Elément contenant de l'amiante		
N	Elément ne contenant pas de l'amiante		
-P	Elément prélevé	RAS	Rien à signaler

4	Toiture	Toiture	AMI-31		Tuiles en terre cuite
4	Toiture	Sous toiture	AMI-32		Sous toiture

Coupe type

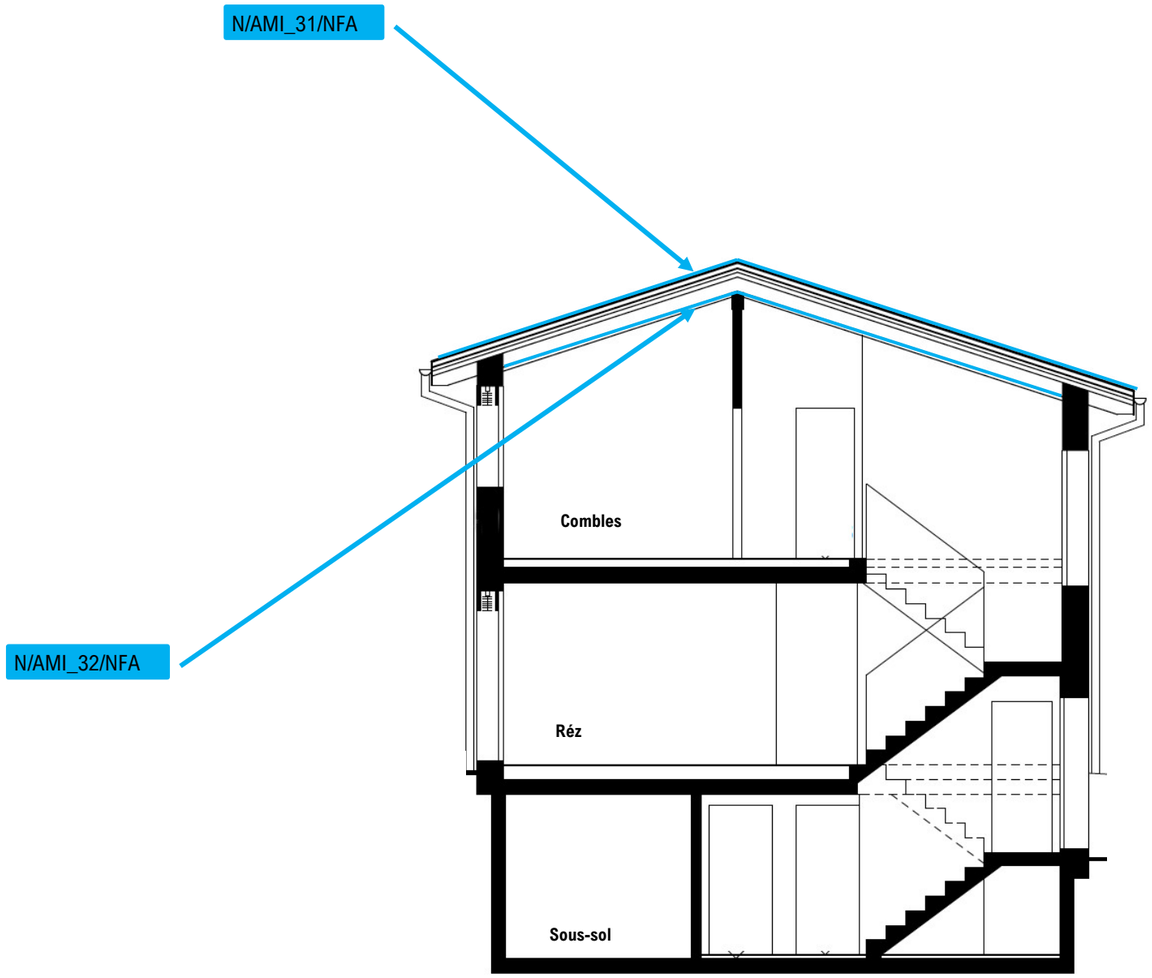

A	Elément contenant de l'amiante		
N	Elément ne contenant pas de l'amiante		
-P	Elément prélevé	RAS	Rien à signaler